

attitude en ce qui regarde les tarifs douaniers élevés, je crains fort que ce marché ne soit menacé d'un bien grave danger. Je ne veux pas prendre le temps du comité, mais je tenais tout simplement à réunir toutes ces questions, qui ont déjà été discutées ici, et à les présenter au ministre en lui demandant de porter la plus minutieuse attention à la situation désespérée dans laquelle se trouvent aujourd'hui les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. RHODES: Monsieur le président, l'honorable député de Shelburne-Yor-mouth (M. Ralston) s'est montré très enclin à critiquer dans son discours et je dirais qu'il a trouvé à redire même entièrement sur toute la ligne, ce que je n'ai pu m'empêcher de faire observer. Au début de ses remarques il a commencé par critiquer vertement le rapport de Cockfield, Brown et cie. Il se peut que les conclusions, telles que mon honorable ami les a lues, dans ce résumé succinct et abrégé du rapport soumis au Parlement, n'aient pas été couchées en termes heureux; ces termes peuvent avoir été plus ou moins d'application générale, mais je ferai observer à mon honorable ami qu'il ne doit pas oublier qu'il s'agit d'un examen très approfondi fait par cette compagnie et couvrant une période d'approximativement neuf mois.

L'hon. M. RALSTON: Je suis certain de cela.

L'hon. M. RHODES: Quelles que soient les critiques dirigées contre les termes de ces conclusions, que mon honorable ami nous a lues, je crois qu'il devrait se rappeler que, de cette étude, des contacts établis et de l'intérêt suscités dans toute l'industrie de la pêche, il résultera éventuellement des avantages et l'industrie, elle-même, a déjà bénéficié sensiblement l'œuvre de cette compagnie. Je crois que la meilleure réponse que je puisse donner, en termes généraux, à mon honorable ami, c'est qu'à ma connaissance, aucune branche de l'industrie et aucun individu dont j'aie entendu parler n'a eu que des commentaires élogieux sur les travaux de la compagnie. Je parle de mémoire, mais c'est la situation telle que je me la rappelle. Il se peut que, dans un cas isolé, quelqu'un puisse être enclin à la critiquer, mais il en est toujours ainsi de tout ce que nous faisons.

L'hon. M. RALSTON: Il n'y avait pas lieu de critiquer puisqu'on n'avait rien fait.

L'hon. M. RHODES: Permettez-moi de dire d'une façon générale: Nous devons savoir marcher avant de courir; nous ne saurions, lorsqu'il s'agit de l'aide de l'Etat pour l'industrie des pêcheries, tout transformer du jour au lendemain. Mais je crois qu'au cours de

ces dernières années un essor remarquable a été donné aux pêcheries et, dans toute cette industrie, l'impression règne que les problèmes qu'elle doit envisager sont examinés avec empressement par le département et particulièrement par les fonctionnaires à qui je dois rendre hommage pour le zèle qu'ils n'ont cessé de manifester dans l'intérêt bien entendu des pêcheurs.

Mon honorable ami a fait allusion à certaines remarques que j'ai prononcées, l'autre soir, au sujet du sel de Malagash; il a également parlé des observations de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff). Avec l'honorable député de Shelburne-Yor-mouth, je conviens que l'honorable député d'Antigonish-Guysborough est un homme de très grande expérience dans l'industrie de la pêche et je serai toujours disposé à me ranger à son avis sur des questions d'ordre pratique. Mais, l'autre soir, quand j'ai parlé des avantages du sel canadien sur ceux du sel importé, je ne parlais pas du sel de Malagash, comme tel, bien que je sois prêt à discuter la question du sel de Malagash. Voici ce que j'avais en l'idée, à ce moment-là; c'est que, si le sel, comme il est extrait de cette mine à l'état naturel, peut ne pas aussi bien convenir à l'industrie de la pêche que le sel importé de la Méditerranée ou des îles Turques, les experts chimistes de l'industrie m'affirment qu'il n'existe aucune raison au monde pourquoi, par un procédé de raffinerie, nous ne pourrions pas produire au Canada un sel qui convienne aussi bien à l'industrie de la pêche que le sel importé des îles Turques. De fait, je pourrais dire que celui-ci possède certaines propriétés qui altèrent la qualité de certains des poissons mis en conserves. Mais cela est plus ou moins étranger de la question.

L'hon. M. RALSTON: Pourquoi frapper le sel d'une taxe de consommation tant que cela n'aura pas été établi?

L'hon. M. RHODES: Mon honorable ami soulève la question de la taxe de vente et je vais m'occuper de ce point. Il a consacré la majeure partie de son discours à protester contre le tarif et la taxe des ventes applicables aux produits des pêcheries. En cela, je n'ai pas de doute qu'il était dans son droit et je crois qu'il ne dépassait pas les limites du débat sur ce crédit en appelant l'attention du ministre des Pêcheries, sur ce point, mais il serait plus approprié de discuter la chose en comité des voies et moyens. Je compte que ce comité se formera avant la fin de cette séance et, je serai alors heureux de discuter la taxe de vente, surtout en ce qu'elle s'applique au sel et aux contenants habituels. J'es-